

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 2 juillet 2024, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup> les conseillères	Stéphane Giard	Paul Goulet
et MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Félix Dionne
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau, la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Joannie Meunier et la directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Josée Lamoureux.

2024-07-0606

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin  
appuyé par le conseiller Robert Riel

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0607

**Première période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. M. Pierre-Albert Morin, district 5**

M. Pierre-Albert Morin questionne l'uniformisation de la signalisation de vitesse 40 km/h versus 50 km/h sur le territoire.

**2. M. Jaouad El Kaabi, district 8**

M. Jaouad El Kaabi demande d'afficher le code d'éthique des élus et questionne la pénurie de logements.

**3. M. Alain Tardif, (par courriel)**

M. Alain Tardif demande pourquoi il n'y a plus de plaques pour les bicyclettes et s'il y aura une augmentation sur les plaques en raison du transport en commun.

2024-07-0608

**Approbation du procès-verbal du 17 juin 2024**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 17 juin 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard  
appuyé par le conseiller François Lemay

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 17 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0609

**Autorisation – Prolongation d'entente – Développement Industriel Granby et région inc. (Granby Industriel) – Développement industriel 2023-2024**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Direction générale, sous le numéro DG-2024-040;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Granby et Développement industriel Granby et région (Granby Industriel) le 22 novembre 2018 pour la période de 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT les réflexions et pourparlers à venir entre la Ville et Granby Industriel concernant l'élaboration d'une stratégie de développement industriel;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 2023-07-0607 adoptée le 3 juillet 2023, ladite entente vient à échéance le 31 décembre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                          appuyé par le conseiller Félix Dionne

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 l'entente conclue avec Développement Industriel Granby et région inc. (Granby Industriel) concernant le développement industriel, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2025, en date du 27 juin 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0610

**Autorisation – Prolongation d'entente – Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR) – 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Direction générale, sous le numéro DG-2024-041;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Granby et la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR) le 22 novembre 2018 pour la période de 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT la réflexion amorcée par le conseil municipal concernant l'élaboration d'une stratégie de développement économique;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 2023-07-0606 adoptée le 3 juillet 2023, ladite entente vient à échéance le 31 décembre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 l'entente conclue avec la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et Région (CDCTGR) relativement à la mise en œuvre du développement et des initiatives d'ordre commercial, promotionnel et touristique, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2025, en date du 27 juin 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0611

**Autorisation – Achat de publicité – La Voix de l'Est**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division communications et relations citoyennes, sous le numéro COMM-2024-007;

CONSIDÉRANT les montants dépensés la dernière année auprès de *La Voix de l'Est* pour des achats et des placements publicitaires;

CONSIDÉRANT QUE le placement publicitaire fluctue annuellement et qu'il est impossible d'anticiper avec précision les commandes à venir;

CONSIDÉRANT des ententes récemment réalisées respectivement avec la radio M105 et le Granby Express d'une somme de 30 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes n'obligent pas la Ville à dépenser en totalité le montant indiqué;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la Division communications et des relations citoyennes à produire des réquisitions pour reconduire des ententes d'un an, soit 2024-2025, auprès de *La Voix de l'Est* pour un montant maximal de 30 000 \$, taxes incluses, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 312-2024 et 001-2025, en date du 12 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt

**Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution numéro 2024-06-0522 – Proposition – Composition du comité de suivi – Plan de développement d'une communauté nourricière – 2024-2026**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-084;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

La greffière adjointe dépose :

- un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024, et plus précisément pour la résolution numéro 2024-06-0522, et ce, de façon à corriger le nom de l'organisme Corporation de développement commercial et touristique de la Haute-Yamaska (CDCHY) comme suit :

« Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska (CDCHY) ».

2024-07-0613

**Autorisation de démolition – 579, rue Conrad – Ville de Granby c. Fraydoun Chabitai**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-086;

CONSIDÉRANT le jugement de M<sup>e</sup> Victor Gritenco, greffier spécial à la Cour Supérieure, daté du 31 mai 2024, autorisant la Ville à procéder à la démolition du 579, rue Conrad, à compter du 11 juillet 2024, à défaut par le défendeur de compléter les travaux avant cette date;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 11 juillet, la Ville doit signifier un préavis de 48 heures au propriétaire;

CONSIDÉRANT le danger et la nuisance que représente l'immeuble;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 579, rue Conrad, à compter du 15 juillet 2024, à défaut par le propriétaire d'effectuer les travaux avant cette date, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 353-2024 en date du 26 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0614

**Commission municipale du Québec – Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières – Dessercom inc. – 315 et 318, rue Brignon**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-069;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Dessercom inc. pour une demande de révision aux fins d'exemption de taxes foncières adressée à la Commission municipale du Québec relativement à l'immeuble situé au 318, rue Brignon et une nouvelle demande relative au stationnement situé au 315, rue Brignon, reçues en date du 29 mai 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de prendre acte la demande de révision périodique aux fins d'exemption des taxes foncières déposée à la Commission municipale du Québec par Dessercom inc. pour les activités exercées au 318, rue Brignon, et de la nouvelle demande relative au 315, rue Brignon, reçues en date du 29 mai 2024; et

d'émettre un avis favorable à la Commission municipale du Québec relativement aux demandes de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières de Dessercor inc pour les adresses ci-haut mentionnées.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0615

**Regroupement aggro 1 – Union des municipalités du Québec (UMQ) et Beneva – Assurance biens – 2024-2025**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, portant le numéro SJ-2024-073;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a mandaté en 2023 l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages jusqu'au 31 décembre 2028 (2023-12-1212);

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'UMQ, à la suite d'un appel d'offres pour les assurances de biens, a confirmé l'octroi du contrat à la firme Beneva pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 1<sup>er</sup> juin 2025;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'entériner la décision du comité exécutif l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adjuger le contrat d'assurances de biens à l'assureur Beneva; et

de mandater l'assureur Beneva pour une période d'un (1) an, du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 1<sup>er</sup> juin 2025 afin de fournir une couverture en assurance de biens pour les membres du regroupement Agglomération 1 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour un montant total de 771 285,09 \$, taxes incluses, pour la Ville de Granby, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 356-2024 et 001-2025, en date du 26 juin 2024.

Que l'avocate et cheffe de la division contentieux civil et pénal ou, en son absence, la greffière adjointe des Services juridiques et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0616

**Autorisation de signature – Prolongation de l'entente relative à l'évaluation de dangerosité canine – Dre Marie-Josée Neault – 31 octobre 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-063;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'entrée en vigueur de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, toute évaluation de dangerosité canine réalisée à la demande d'une municipalité doit obligatoirement être faite par un médecin vétérinaire habilité à effectuer des évaluations de dangerosité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a convenu d'une entente avec Dre Marie-Josée Neault, médecin vétérinaire, concernant l'évaluation de dangerosité canine le 21 décembre 2023, conformément à la résolution 2023-12-1136, pour une période se terminant le 1<sup>er</sup> août 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le contrôleur animalier, par laquelle la Ville mandate celui-ci notamment pour la gestion des évaluations de dangerosité canine, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, la Ville demeure responsable des évaluations et qu'il y a lieu de prolonger la durée de l'entente avec Dre Neault de trois (3) mois, soit jusqu'au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le service responsable de l'entente recommande son renouvellement ;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de prolonger l'entente relative à l'évaluation de dangerosité canine avec la médecin vétérinaire Dre Marie-Josée Neault jusqu'au 31 octobre 2024, le tout conformément aux conditions contenues au projet d'avenant numéro 1 joint au sommaire numéro SJ-2024-063, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 316-2024, en date du 13 juin 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0617

**Autorisation de signature – Entente concernant le contrôle et la protection des animaux – SPA Société protectrice des animaux – 2024-2029**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-082;

CONSIDÉRANT QUE l'entente mandatant la SPA Société protectrice des animaux pour agir à titre de contrôleur animalier pour la Ville de Granby vient à échéant le 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'élargir les pouvoirs et responsabilités de la SPA à titre de contrôleur animalier de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la refonte prochaine de la réglementation municipale concernant les dispositions en lien avec les animaux ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2024-082;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure une entente avec la SPA concernant le contrôle et la protection des animaux pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 décembre 2029, au coût annuel de 5,96\$ par citoyen, avec indexation annuelle selon l'IPC à compter de 2025, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2024-082, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 328-2024, 001-2025, 001-2026, 001-2027, 001-2028 et 001-2029, en date du 13 juin 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0618

**Autorisation – Renouvellement d'entente – Installation de boîtes postales – Société canadienne des postes – 2024-2029**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-081;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à l'installation de boîtes postales, signée avec la Société canadienne des postes, est muette quant à une échéance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de cette entente;

CONSIDÉRANT les discussions actuelles avec la Société canadienne des postes relativement à la conclusion d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement et de la protection du territoire recommande de maintenir cette entente en vigueur pour un terme d'un (1) an;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de maintenir en vigueur l'entente conclue avec la Société canadienne des postes le 3 février 1992, relativement à l'installation de boîtes postales, et ce, pour un terme d'un (1) an, soit jusqu'au 2 juillet 2025, le tout aux mêmes conditions prévues à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2024-081.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0619

**Autorisation – Renouvellement d'une entente avec un agent distributeur – Promotion et vente de billets pour le transport en commun – Pharmacie Nesrine Leboukh – Familiprix – 2024-2025**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-085;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu, le 20 novembre 2018, une entente avec un agent distributeur pour la promotion et la vente de billets pour le transport en commun avec la Pharmacie Nesrine Leboukh - Familiprix, laquelle vient à échéance le 19 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de renouveler l'entente conclue le 20 novembre 2018 avec la Pharmacie Nesrine Leboukh - Familiprix, concernant la promotion et la vente de billets pour le transport en commun, et ce, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 19 novembre 2025, aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2024-085, le tout payable à même le fonds d'administration tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéro 352-2024 et 001-2025 en date du 26 juin 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0620

**Adjudication du contrat numéro 149/2024 – Ajout de feux de circulation – Intersection des rues Cowie et Georges-Cros – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-067;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 343 000 \$ du surplus affecté PTI vers le projet d'immobilisations numéro 91280A.8; et

d'adjuger le contrat numéro 149/2024 pour l'ajout de feux de circulation à l'intersection des rues Cowie et Georges-Cros, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe AllaireGince Infrastructures inc., pour un montant total, taxes incluses, de 1 670 000,00 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projets numéros 91093A.8, 80723.5 et 91280A.8, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 378-2024 en date du 28 juin 2024, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 23 mai 2024 et aux addendas numéro 1, en date du 30 mai 2024, numéro 2, en date du 7 juin 2024, numéro 3, en date du 13 juin 2024, numéro 4, en date du 18 juin 2024 et numéro 5, en date du 20 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0621

**Conclusion du contrat numéro 291/2024 – Services professionnels en ingénierie – Surveillance des travaux – Ajout de feux de circulation – Intersection rues Cowie et Georges-Cros – Les Services EXP inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-074;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les services EXP inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 26 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller François Lemay

de conclure le contrat numéro 291/2024 pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux concernant l'ajout de feux de circulation à l'intersection des rues Cowie et Georges-Cros au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les services EXP inc., pour un montant total, taxes incluses, de 102 040,31 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91280A.8, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 377-2024, en date du 27 juin 2024, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 6 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0622

**Adjudication du contrat numéro 196/2024 – Mobilité active 2024 – Diverses rues – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-062;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 257 000 \$ du surplus affecté au PTI vers le projet d'immobilisations numéro 91280A.12; et

d'adjuger le contrat numéro 196/2024 pour les travaux de réfection de diverses rues dans le cadre du projet mobilité active 2024, incluant les travaux optionnels, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe AllaireGince Infrastructures inc., pour un montant total, taxes incluses, de 3 887 900,00 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projets numéros 91280A.12, 91093A.6, 80324.6, 91280A.7 et 80324.4, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 372-2024, en date du 27 juin 2024, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 9 mai 2024 et aux addendas numéro 1, en date du 16 mai 2024, numéro 2, en date du 23 mai 2024, numéro 3, en date du 27 mai 2024 et numéro 4, en date du 30 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0623 **Conclusion du contrat numéro 254/2024 – Services professionnels en ingénierie – Contrôle des matériaux – Mobilité active 2024 – Diverses rues – Laboratoires de la Montérégie inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-065;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Laboratoires de la Montérégie inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 18 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

de conclure le contrat numéro 254/2024 pour les services professionnels en ingénierie, afin d'effectuer le contrôle des matériaux pour la réalisation du plan de mobilité active sur diverses rues sur le territoire de la Ville de Granby, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Laboratoires de la Montérégie inc., pour un montant total, taxes incluses, de 57 786,44 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91280A.12, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 358-2024, en date du 26 juin 2024, le tout conformément à la demande de soumission en date du 6 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0624 **Adjudication du contrat numéro 224/2024 – Ajout d'une piste multifonctionnelle – Rue Saint-Hubert – Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-068;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'adjuger le contrat numéro 224/2024 pour l'ajout d'une piste multifonctionnelle sur la rue Saint-Hubert, entre les boulevards Leclerc Ouest et David-Bouchard Nord, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc., pour un montant total, taxes incluses, de 1 646 442,00 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91280A.10, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 355-2024, en date du 26 juin 2024, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 23 mai 2024 et aux addendas numéro 1, en date du 29 mai 2024 et numéro 2, en date du 6 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0625 **Adjudication du contrat numéro 110/2024 – Réfection de chaussée sur diverses rues et ajout d'une piste cyclable – Eurovia Québec Construction inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-072;





d'adjuger le contrat numéro 345/2022 pour l'acquisition de commutateurs et produits réseau par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) à ITI inc., distributeur autorisé par le CAG, pour un montant total de 136 552,87 \$ taxes incluses, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projets numéros 80123.3 et 80124.2, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 374-2024, en date du 27 juin 2024.

Que le directeur du Bureau de projets soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0630

**Conclusion du contrat numéro 222/2024 – Services professionnels en ingénierie – Surveillance des travaux – Piste multifonctionnelle – Rue Saint-Hubert – Les services EXP inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-050;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les services EXP inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 8 mai 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

de conclure le contrat numéro 222/2024 pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux concernant la piste multifonctionnelle sur la rue Saint-Hubert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les services EXP inc., pour un montant total, taxes incluses, de 71 456,96 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91280A.10, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 354-2024, en date du 26 juin 2024, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 8 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0631

**Conclusion du contrat numéro 282/2024 – Fourniture de vêtements de travail – 2024-2025 – Le Magasin Industriel inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-066;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Marvito inc. ne respecte pas les exigences de la Ville, puisque le fournisseur n'a pas soumis de prix pour tous les articles au bordereau des prix;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Le Magasin Industriel inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 11 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de rejeter la soumission reçue de Marvito inc. étant non conforme, puisqu'elle ne respecte pas les exigences de la Ville en n'ayant pas soumis de prix pour tous les articles au bordereau des prix; et

de conclure le contrat numéro 282/2024 pour la fourniture de vêtements de travail des cols bleus, pour une période d'un (1) an, soit du 12 juillet 2024 au 11 juillet 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Magasin Industriel inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 104 426,45 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 359-2024 et 001-2025, en date du 26 juin 2024, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 3 juin 2024 et aux addendas numéro 1, en date du 12 juin 2024, numéro 2, en date du 13 juin 2024 et numéro 3, en date du 20 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0632

**Reconduction du contrat numéro 299/2023 – Fourniture de transport de taxi-bus et service de répartition (2<sup>e</sup> demande) – 2024-2025 – Taxi 3000 inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-073;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 2.1 des conditions particulières de l'appel d'offres, le conseil peut reconduire le contrat pour une période additionnelle d'un (1) an;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller François Lemay

de reconduire pour une unique fois, le contrat numéro 299/2023 pour la fourniture de transport de taxi-bus et le service de répartition (2<sup>e</sup> demande) avec Taxi 3000 inc., pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025, aux mêmes prix soumis, pour un montant total annuel estimé, taxes incluses, de 842 394,25 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 373-2024 et 001-2025, en date du 27 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0633

**Approbation des critères de sélection et de pondération du contrat numéro 343/2024 – Assurances collectives des employés municipaux**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-075;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels pour la fourniture d'assurances collectives pour les employés municipaux de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver les critères d'évaluation et de pondération du contrat numéro 343/2024 pour le mandat de services professionnels pour la fourniture d'assurances collectives pour les employés municipaux de la Ville de Granby :

Critères financiers (à être ventilés par le consultant) .....	65 points
Autres critères financiers.....	10 points
Gestion de l'invalidité et administrative.....	15 points
Plateforme de services et rapports.....	10 points
 Total.....	 100 points

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0634

**Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 19 mai au 20 juin 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2024-039;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 19 mai au 20 juin 2024, soit :

- les comptes pour la période du 28 mai au 20 juin 2024, pour la somme de 9 555 012,54 \$ et
- les salaires pour la période du 19 mai au 15 juin 2024, pour la somme de 2 009 416,78 \$

pour un total de 11 564 429,32 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Renouvellement - Logiciel GéoEvent pour suivi des autobus sur le Web (1 an)  
Réf. : 327/2024 - C2024-1139  
Du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025  
Fournisseur : Esri Canada Limited  
Dépense 2024 approximative, taxes incluses ..... 5 317,60 \$  
Dépense 2025 annuelle approximative, taxes incluses ..... 7 444,63 \$

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 351-2024 et 001-2025, en date du 26 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0635

**Autorisation – Programme de subvention au transport adapté – Volet 1 (PSTA) – Demande d'aide financière 2024 et adoption du plan de transport et de développement des services en transport adapté 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2024-038;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a acquis la compétence en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a confié à Ami-Bus, organisme délégué, d'organiser le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 1986 pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a adopté la grille tarifaire 2024 et les prévisions budgétaires 2024, par la résolution numéro 2024-01-0028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby adopte un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024, aux termes des présentes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la Ville de Granby prévoit contribuer, en 2024, pour une somme de 366 450 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, 52 124 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 54 730 déplacements en 2024;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'adopter le Plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024 tel que déposé par Ami-Bus;

de confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la Ville de Granby de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence;

de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable une aide financière pour 2024 dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1;

de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable que s'ajoute à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation de l'achalandage, s'il y a lieu;

d'autoriser la trésorière, ou la trésorière adjointe en son absence, à signer la convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le Programme de subvention au transport collectif (PSTA) pour 2024; et

de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0636

**Mouvements de main-d'œuvre – 21 mai 2024 au 1<sup>er</sup> août 2024 – Nomination – M. Samuel Hamelin au poste de préposé à la détection de fuites d'eau, au Service des travaux publics – Nomination – M<sup>me</sup> Patricia Auger au poste d'agente de renseignements criminels, au Service de police – Nomination – M<sup>me</sup> Élodie Ménard au poste de détective, au Service de police**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2024-023, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.).

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

1. d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 21 mai 2024 au 1<sup>er</sup> août 2024, pour le personnel permanent, régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus longuement spécifié au sommaire numéro RH-2024-023 et ses annexes.

Pour ce qui est du personnel permanent ou régulier :

- de nommer monsieur Samuel Hamelin, au poste de préposé à la détection de fuites d'eau, au Service des travaux publics, en date du 3 juillet 2024;
- de nommer madame Patricia Auger, au poste d'agente de renseignements criminels, au Service de police, en date du 1<sup>er</sup> août 2024. Cette nomination est assujettie à une période de probation et au respect des exigences, dont les modalités sont prévues dans la convention collective en vigueur, ainsi qu'aux directives établies par le Service de police, le tout devant être accompli à la satisfaction de la direction du service;
- de nommer madame Élodie Ménard, au poste de détective, au Service de police, en date du 1<sup>er</sup> août 2024. Cette nomination est assujettie à une période de probation et au respect des exigences, dont les modalités sont prévues dans la convention collective en vigueur, ainsi qu'aux directives établies par le Service de police, le tout devant être accompli à la satisfaction de la direction du service;

- de ratifier les primes de 10% accordées, rétroactivement au 21 mai 2024, à mesdames Andrée-Anne Benjamin et Joannie Meunier, pour octroi de responsabilités supplémentaires;
2. de ratifier les résultats suivants, figurant au compte-rendu du comité conjoint d'évaluation des emplois cols blancs, tenu le 13 juin 2024 :

### POSTES ÉVALUÉS ET RÉSULTATS

No de poste	Titre du poste	Ancien pointage	Ancienne classe	Nouveau pointage	Nouvelle classe	Entrée en vigueur
1113	Technicienne ou technicien en urbanisme – niveau 1	857 points	4	857 points	4	1 <sup>er</sup> janvier 2024
1115	Technicienne ou technicien en urbanisme – niveau 2	1116 points	6	1116 points	6	1 <sup>er</sup> janvier 2024

le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 379-2024, en date du 28 juin 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0637

### **Autorisation de signature – Lettre d'entente – Diminution des heures de travail par semaine – Secrétaire aux affaires du conseil – Services juridiques**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2024-021, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.)*;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre la Ville et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (C.S.D.);

CONSIDÉRANT QUE le comité finances et ressources humaines, réuni le 28 juin 2024, recommande l'acceptation de ladite lettre d'entente;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

de conclure une lettre d'entente avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby visant à diminuer les heures de travail par semaine pour le poste de secrétaire aux affaires du conseil, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet joint au sommaire numéro RH-2024-021.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0638

**Autorisation de signature – Lettre d’entente – Modification de la période probatoire prévue à l’article 4.1 k) de la convention collective**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2024-022, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.)*;

CONSIDÉRANT l’entente de principe intervenue entre la Ville et le Syndicat indépendant des pompiers et pompières de Granby;

CONSIDÉRANT QUE le comité finances et ressources humaines, réuni le 28 juin 2024, recommande l’acceptation de ladite lettre d’entente;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                          appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de conclure une lettre d’entente avec le Syndicat indépendant des pompiers et pompières de Granby relativement à la modification de la période probatoire prévue à l’article 4.1 k) de la convention collective, le tout selon les termes et conditions prévus au projet joint au sommaire numéro RH-2024-022.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d’administration, tel qu’en fait foi le certificat du trésorier numéro 362-2024, en date du 26 juin 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l’assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0639

**Autorisation – Demandes de plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) | PIIA-1 – 472, allée des Hauts-Bois – PIIA-4 – 50-56, rue Johnson – PIIA-6 – 47, rue Drummond – PIIA-8 – 119, rue Elgin – PIIA-10 – 369, rue Marshall – PIIA-12 – 620, rue J.-A.-Bombardier – PIIA-13 – 450, rue Principale – PIIA-10 – 356, rue de Verchères – PIIA-20 – 275-277, rue du Mont-Rougemont – PIIA-20 – 293-295, rue du Mont-Rougemont – PIIA-30 – 184, rue Principale – PIIA-30 – 62, rue Principale – PIIA-32 – 582-584, rue des Collégiens – PIIA-42 – 72, rue Léo-Gendreau**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l’aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-133;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d’urbanisme lors de la réunion tenue le 18 juin 2024 à l’égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

PIIA-1	2024-1066	240618-15	472, allée des Hauts-Bois	Réparation
PIIA-4	2024-0962	240618-16	50-56, rue Johnson	Construction
PIIA-6	2024-1110	240618-17	47, rue Drummond	Transformation
PIIA-8	2024-0985	240618-18	119, rue Elgin	Transformation
PIIA-10	2020-1750	240618-19	369, rue Marshall	Modification
PIIA-10	2024-1119	240618-21	356, rue de Verchères	Déblai/remblai
PIIA-12	2024-1007	240618-20	620, rue J.-A.-Bombardier	Construction
PIIA-13	2024-1457	240618-11	450, rue Principale	Construction
PIIA-20	2024-1451 2024-1452	240618-22	275-277, rue du Mont-Rougemont	Construction
PIIA-20	2024-1453 2024-1456	240618-23	293-295, rue du Mont-Rougemont	Construction
PIIA-30	2024-1322	240618-26	184, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2024-1348	240618-27	62, rue Principale	Enseigne
PIIA-32	2024-1355 2024-1356	240618-28	582-584, rue des Collégiens	Construction
PIIA-42	2024-1130	240618-29	72, rue Léo-Gendreau	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0640

**Autorisation – Demande d'exemption de case de stationnement – 41, rue Saint-Charles Nord**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-131;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'exemption pour le 41, rue Saint-Charles Nord a été déposée le 1<sup>er</sup> mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser 29 cases de stationnement sur la propriété, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 30 cases (1,5 case par logement);

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage permet au conseil municipal d'exempter de l'obligation de fournir et maintenir des cases de stationnement, toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme de 3 500 \$ par case;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser la demande visant l'exemption d'une (1) case de stationnement pour la propriété située au 41, rue Saint-Charles Nord, moyennant le paiement d'une somme de 3 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0641

**Directives de changements numéros 1 à 23 – Aménagement de mobilité active – Rues Robitaille et Avery – Boulevard Robert – Contrat numéro 252/2023 – Eurovia Québec Construction inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-060;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 252/2023 adjudgé à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour l'aménagement de mobilité active sur les rues Robitaille et Avery ainsi que le boulevard Robert;

CONSIDÉRANT les directives de changements numéros 1 à 23 ainsi que les quantités ajoutées et retranchées;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 74 205 \$ du projet d'immobilisations numéro 80723.4 vers le projet d'immobilisations numéro 80723.13;

de décréter des travaux supplémentaires et des quantités ajoutées ou retranchées au contrat numéro 252/2023, adjudgé à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., pour l'aménagement de mobilité active sur les rues Robitaille et Avery ainsi que le boulevard Robert; et

d'accepter les directives de changements numéros 1 à 23 concernant des travaux supplémentaires réalisés ou autres ainsi que les quantités ajoutées et retranchées audit contrat 252/2023, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire SIEMD-2024-060 et entraînant une dépense additionnelle de 70 680,26 \$, plus les taxes applicables, payables à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80723.13, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 370-2024, en date du 27 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0642

**Autorisation – Obtention de servitude pour utilités publiques – Lot numéro 1 647 745 du cadastre du Québec – 26, rue Dumoulin**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-061;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit procéder à l'obtention de servitude dans différents secteurs de la Ville;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser l'obtention d'une servitude pour utilités publiques pour une aire de virée pour la rue Dumoulin sur la propriété située au 26, rue Dumoulin, également connue comme étant le lot 1 647 745 du cadastre du Québec; et

d'autoriser un montant 22 500 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de l'aire de virée, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 368-2024, en date du 27 juin 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0643

**Autorisation – Activité spéciale – International Granby – Voitures anciennes de Granby inc. – Parc Daniel-Johnson et rues avoisinantes – 26 au 28 juillet 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-113;

CONSIDÉRANT l'engagement important de bénévoles pour l'organisation de cet événement;

CONSIDÉRANT les retombées de cet événement pour la Ville de Granby et son rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser tous ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue de l'événement International Granby, du 26 au 28 juillet 2024, ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser la restauration, la musique et le son amplifié ainsi que la consommation ou la vente d'alcool pour la durée de l'événement;

d'autoriser les espaces de stationnement réservés aux motos sur la rue Swett, entre les rues Drummond et Alexandra et l'utilisation du parc Bellevue comme stationnement.

d'autoriser la déviation de la piste cyclable du parc Daniel-Johnson sur la rue Drummond du 24 au 29 juillet 2024;

d'autoriser le stationnement de véhicules récréatifs à des fins de sécurité sur le site de l'événement, selon les lieux préalablement autorisés par le Service des travaux publics; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 40 000,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 365-2024, en date du 27 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0644

**Autorisation – Activité spéciale – Couleurs urbaines, 26<sup>e</sup> symposium en arts visuels – Parc Miner – Vie culturelle et communautaire de Granby – 26 au 28 juillet 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-109;

CONSIDÉRANT les retombées de cet événement pour la Ville de Granby et son rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'autoriser tous ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue de l'événement Couleurs urbaines, du 26 au 28 juillet 2024, ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser l'installation d'affichages de type coroplast au parc Miner et au bureau d'accueil touristique, du 20 juin au 29 juillet;

d'autoriser la musique et le son amplifiés dans le parc Miner, de midi à 17 heures, pour la durée de l'événement.

d'autoriser les chiens en laisse dans le parc Miner durant les heures de l'événement;

d'accorder, sur présentation de pièces justificatives, une aide financière pour les services professionnels et la location du matériel autorisé et nécessaire à l'installation et la présentation de l'activité, et ce, jusqu'au montant maximal de 5 000 \$; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 2 900 \$, toutes dépenses

étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 363-2024, en date du 27 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0645

**Autorisation – Activité spéciale – Festival international de la chanson de Granby – 8 au 18 août 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-111;

CONSIDÉRANT les retombées de cet événement pour la Ville de Granby et le rayonnement du plus important festival de la francophonie en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT l'engagement de nombreux bénévoles à la réussite de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser tous ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue de l'événement Festival international de la chanson, du 8 au 18 août 2024, ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique appropriés, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser musique et le son amplifié, la restauration, la consommation et la vente d'alcool sur les deux (2) sites;

d'autoriser la fermeture complète du stationnement Johnson du 4 au 12 août inclusivement (13 août, en cas d'intempéries), afin de permettre le montage et le démontage de la scène;

d'autoriser l'installation de 40 oriflammes au parc Victoria du 24 juillet au 31 août, l'installation d'une affiche (style coroplast) de 4 pieds sur 8 pieds, à la Vélo-gare, du 29 juillet au 19 août;

d'autoriser la réservation de cinq (5) espaces de stationnement du côté du Palace et cinq (5) espaces devant le Palace, du 13 au 18 août, ainsi que le stationnement sans limites de temps pour la cour de l'église, du 8 au 18 août;

d'autoriser la distribution de 40 passes mensuelles de transport en commun visant à permettre l'accès gratuit au transport en commun pendant le mois d'août pour l'équipe de professionnels et les demi-finalistes du concours;

d'accorder, sur présentation de pièces justificatives, une aide financière pour les services professionnels et la location du matériel autorisé et nécessaire à l'installation et la présentation de l'activité, et ce, jusqu'au montant maximal de 15 400 \$; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 25 000 \$, payable à

même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 364-2024, en date du 28 juin 2024;

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0646

**Autorisation – Activité spéciale – Tournoi international de soccer Jean-Yves-Phaneuf – Plateaux sportifs de Granby – 30 août au 2 septembre 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-114;

CONSIDÉRANT l'engagement important de bénévoles pour l'organisation de cette compétition;

CONSIDÉRANT les retombées de cet événement pour la Ville de Granby et son rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser tous ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue du Tournoi international de soccer Jean-Yves-Phaneuf, du 30 août au 2 septembre 2024, ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique appropriés, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser le stationnement au parc Bellevue, et ce, pour la durée du tournoi;

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 33 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 369-2024, en date du 27 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0647

**Autorisation – Activité spéciale – Randonnée nautique : Granby sous les étoiles filantes – Lac Boivin et parc Daniel-Johnson – Granby Multi-Sports – 10 août 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-146;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller François Lemay

d'autoriser tous ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue de l'événement Randonnée nautique : Granby sous les étoiles filantes au parc Daniel-Johnson le 10 août 2024 (reprise le 11 août 2024), ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le

tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 90 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 350-2023, en date du 26 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0648

**Autorisation – Activité spéciale – Biathlon Laser Tour – Club des jeunes sportifs Les Cèdres – Parc Daniel-Johnson – 24 août 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-145;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser tous ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue de la compétition Biathlon Laser Tour au parc Daniel-Johnson le 24 août 2024, ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser le bruit et le son amplifié pour la durée de l'événement;

d'interdire le stationnement sur la rue Drummond, entre Cedar et Swett, le long du parc dès la veille de l'événement dès 16 heures, afin de mettre en place la déviation de la piste cyclable dès 7 heures le jour de l'événement; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 650 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 367-2024, en date du 27 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0649

**Proposition de programmation et protocole d'entente – Activités au verger du parc naturel du Mont – 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-118;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'activité au verger permet de favoriser l'accès à des aliments frais et sains pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE les activités mentionnées s'inscrivent dans des actions du plan d'action du plan de développement d'une communauté nourricière;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises au comité de suivi du plan directeur des parcs lors de la rencontre du 25 octobre 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'adopter la proposition de programmation de l'activité d'autocueillette au verger pour l'automne 2024; et

de conclure une nouvelle entente avec l'Association des parents et amis des scouts du groupe Saint-Joseph de Granby inc., l'Harmonie jeunesse de Granby inc. et Les Élités du Collège Mont-Sacré-Coeur, visant à établir les modalités du volet de l'autocueillette au parc naturel du Mont pour 2024, le tout selon les termes et conditions contenus au projet d'entente joint au sommaire numéro ASC-2024-118.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0650

**Autorisation – Sonorisation et acoustique – Centre Notre-Dame**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-134;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir ses organismes culturels et d'optimiser ses espaces culturels;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de l'acoustique du centre Notre-Dame cadre dans la politique de la culture et du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des lieux permettrait d'optimiser l'espace et d'offrir une programmation plus variée d'activités et d'événements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culture et patrimoine lors de la rencontre tenue le 25 avril 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 10 000 \$ du surplus libre vers un nouveau projet d'immobilisations; et

d'accorder un budget de 10 000 \$, pour la réalisation d'un devis technique permettant l'avancement du dossier de sonorisation et d'acoustique du centre Notre-Dame, le tout payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 339-2024, en date du 19 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0651

**Dépôt de l'appel d'offres – Projet Circonflexe – Loisir et Sport Montérégie**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-135;

CONSIDÉRANT l'accessibilité à des équipements à travers la bonification de l'offre de prêts d'équipement, favorisant la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives à Granby, dans les points de service existants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby peut obtenir une subvention allant jusqu'à 50 000 \$ pour l'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT QU'une consultation des différents partenaires a été effectuée afin d'établir les priorités des équipements à acquérir;

CONSIDÉRANT QUE la sélection d'équipements vise à maximiser l'inclusion et l'accessibilité des activités sportives et de loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité activités sportives et de plein air lors de la rencontre tenue le 11 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'adopter la proposition de projet et de soumettre une demande dans le cadre de l'appel de projets Circonflexe, Prêt-pour-bouger, développé par le regroupement des Unités régionales loisir et sport du Québec (URLS), visant à acquérir 50 000 \$ de matériel d'activité physique et de plein air, à distribuer gratuitement dans nos points de service existants.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0652

**Autorisation – Programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux – Volet culture – 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-130;

CONSIDÉRANT le Programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le premier appel de projets du volet culture pour 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder, dans le cadre du Programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux, une aide financière aux demandeurs des projets suivants du 1<sup>er</sup> appel de projets du volet culture et pour un montant total de 15 100 \$, étant attendu que ces projets seront réalisés en 2024, le tout selon les conditions et modalités prévues au projet d'entente joint au sommaire numéro ASC-2024-130, selon la distribution ci-après :

- Alexandre Lapointe Thibault - Présentation d'un concert de musique - 3 800 \$;

- Club espace photo Granby - Exposition de photos - 2 500 \$;
- Christian Morisset - Tournage d'un vidéoclip et chanson thème - 2 500 \$;
- Michael Larraguibel - Présentation d'un spectacle d'humour - 3 400 \$;
- Michel St-Jean - Réalisation d'un documentaire - 2 000 \$; et
- Vie culturelle et communautaire de Granby - Boîte à poésie - 900 \$.

Le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 337-2024, en date du 19 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0653

**Autorisation – Programme de soutien aux activités pour les Journées de la culture – 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-131;

CONSIDÉRANT le Programme de soutien aux activités pour les Journées de la culture;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'appel de projets des activités pour les Journées de la culture 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder, dans le cadre du Programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux, une aide financière aux demandeurs des projets suivants pour un montant total de 14 585,95 \$, étant attendu que ces projets seront réalisés en 2024 :

- Caroline Dubuc - Exposition de groupe et rencontre avec les artistes - Services municipaux (sommaire d'activité spéciale présenté ultérieurement);
- Palace de Granby - Spectacle alliant humour, théâtre, danse et chanson - 1 350 \$;
- Danielle Thérout - Atelier de calligraphie et de peinture - 500 \$;
- Dominic Marcil - Soirée de poésie - 1 000 \$;
- Solidarité ethnique régionale de la Yamaska - Création d'une mosaïque collective - 1 000 \$;
- Cercle de Fermière Ste-Famille-de-Granby - Démonstration interactive de savoir-faire - 435,95 \$;
- Les Finfinettes - Initiation au moulage d'objet en écorésine - 1 500 \$;
- Vie culturelle et communautaire de Granby – Jean-Olivier Grégoire-Fillion - 5 à 7 réseautage artistique - 1 000 \$;
- Jessica Ruel - Atelier de dessin - 1 500 \$;
- Marc-André Morin - Activité d'improvisation - 1 500 \$;
- Harmonie Jeunesse Granby - Atelier de percussion - 1 500 \$;
- Boréart - Conférence avec Pascal Normand - 800 \$;
- Drôle en Estrie - Spectacle d'humour et micro ouvert - 1 500 \$; et
- Stéphane Champagne - Exposition photographique Horace Boivin - 1 000 \$.

Le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 338-2024, en date du 19 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0654

**Autorisation de signature – Modification au mandat de gestion de Granby Multi-Sports – 2021-2024 – Projet d'avenant numéro 4**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-081;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville et Granby Multi-Sports, autorisé par la résolution numéro 2021-05-0366, adoptée le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant 4 à l'entente présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de développement social et qualité de vie lors de la rencontre tenue le 3 avril 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité du comité stratégique des événements lors de la rencontre tenue le 17 octobre 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité activités sportives et de plein air lors de la rencontre tenue le 19 mars 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser l'utilisation du surplus initialement affecté aux animations du centre-ville;

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 34 150 \$ de ce surplus initialement affecté aux animations du centre-ville vers le poste budgétaire subvention GMS au fonds d'administration;

d'accorder à Granby Multi-Sports les aides financières suivantes :

- une aide financière annuelle d'une somme maximale de 34 150 \$ pour l'hiver 2023-2024, visant l'entretien et la supervision de la patinoire de la place du Marché public;
- une aide financière annuelle d'une somme maximale de 46 000 \$ pour l'année 2024, visant la gestion des terrains de baseball des terrains Verbe Divin, Mont Sacré-Coeur et du parc LICl, et l'animation durant la période hivernale; et
- une aide financière annuelle d'une somme maximale de 50 000 \$ pour l'année 2024, visant l'animation des pistes de planche à roulettes, de la piste à rouleaux et du parc de planche à neige; et

de modifier le mandat de gestion 2021-2024 en conséquence, le tout conformément aux termes et conditions prévus au projet d'avenant numéro 4, lequel est joint au sommaire numéro ASC-2024-081, toutes dépenses étant payables à même le fond d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 345-2024, en date du 19 juin 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0655

**Autorisation de signature – Protocole d’entente – Aide financière – Hébergement d’urgence – Office de l’habitation Haute-Yamaska Rouville – 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-070;

CONSIDÉRANT le faible taux d’inoccupation à Granby;

CONSIDÉRANT le rôle de l’Office de l’habitation Haute-Yamaska Rouville dans le soutien du développement des logements sociaux sur le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie, lors de la rencontre tenue le 3 avril 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d’accorder une aide financière au montant de 15 000 \$ à l’Office de l’habitation Haute-Yamaska Rouville pour le volet d’hébergement d’urgence en 2024, laquelle est payable à même le fonds d’administration tel qu’en fait foi le certificat du trésorier numéro 336-2024 en date du 19 juin 2024; et

de conclure une entente avec l’Office d’habitation de la Haute-Yamaska-Rouville visant à établir les modalités de versement de l’aide financière, le tout, selon les termes et conditions contenus au projet d’entente joint au sommaire numéro ASC-2024-070.

De désigner Madame Sylvie Chouinard, trésorière, à titre de représentante de la Ville de Granby dans ce dossier et de répondante pour l’application de l’entente et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins de ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l’unanimité

2024-07-0656

**Autorisation de signature – Protocole d’entente – Aide financière – Association féministe d’éducation et d’action sociale locale Granby – 2024-2026**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-068;

CONSIDÉRANT la politique égalité de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Granby de travailler en partenariat avec le milieu;

CONSIDÉRANT QUE l’Association féministe d’éducation et d’action sociale locale Granby est un organisme actif et reconnu sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie, lors de la rencontre tenue le 28 février 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accorder une aide financière au montant de 7 500 \$ à l'Association féministe d'éducation et d'action sociale locale Granby inc. pour 2024, dont 1 500 \$ ont déjà été versés, visant l'offre d'une programmation annuelle dans le cadre de la politique égalité, avec une indexation de 2,5 % de la somme initiale de 7 500 \$ pour les années 2025 et 2026, soit une somme de 7 687,50 \$ pour l'année 2025 et d'une somme de 7 879,69 \$ pour l'année 2026, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 334-2024, 001-2025, 001-2026, en date 19 juin 2024; et

de conclure une entente avec l'Association féministe d'éducation et d'action sociale locale Granby visant à établir les modalités de versement de l'aide financière, le tout, selon les termes et conditions contenus au projet d'entente joint au sommaire numéro ASC-2024-068.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0657

**Autorisation de signature – Protocole d'entente – Service aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-094;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Société canadienne de la Croix-Rouge aux personnes éprouvées de Granby, lors de sinistres;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de conclure une entente d'une durée de deux (2) ans, avec option de renouvellement, avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour l'offre de services aux personnes éprouvées lors de sinistres au montant annuel de 0,20 \$ par habitant du 21 avril 2024 au 20 avril 2025 et lequel montant sera majoré à 0,21 \$ par habitant du 21 avril 2025 au 20 avril 2026, le tout selon les termes et conditions contenus au projet d'entente joint au sommaire numéro ASC-2024-094.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 346-2024 et 001-2025, en date du 19 juin 2024.

Que la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, avec le directeur du Service des loisirs, de la culture et du développement social, M. Éric Goudreau, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents

nécessaires aux fins ci-dessous et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0658

**Autorisation – Demande d’aide financière – Nuit des sans-abris – Conférence nationale sur l’élimination de la pauvreté – Groupe Actions Solutions Pauvreté**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-141;

CONSIDÉRANT les besoins à combler en matière d’itinérance sur le territoire et pour les personnes en situation de vulnérabilité et la volonté de la Ville de Granby d’être proactive;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît que l’expertise des organismes en tant qu’intervenants privilégiés auprès de la population favorise une action concertée et un travail de partenariat avec ceux-ci;

CONSIDÉRANT les besoins en matière de sensibilisation auprès de la population en ce qui a trait aux personnes en situation de vulnérabilité et en itinérance;

CONSIDÉRANT la priorité dans le plan d’action sur l’itinérance de la Ville de Granby de participer à la Nuit des sans-abris;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité stratégique sur l’itinérance, lors de la rencontre tenue le 18 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d’accorder une aide financière d’une somme de 3 000 \$ à l’organisme Groupe Actions Solutions Pauvreté, pour la tenue de l’édition 2024 de la Nuit des sans-abris; et

d’accorder une aide financière complémentaire d’une somme maximale de 1 800 \$, sur présentation de pièces justificatives, visant la présence d’une ou d’un représentant de l’organisme, avec une délégation de la Ville, à la Conférence nationale sur l’élimination de la pauvreté, présentée par l’Alliance canadienne pour mettre fin à la pauvreté, du 29 au 31 octobre 2024, lesquelles aides financières sont payables à même le fonds d’administration, tel qu’en fait foi le certificat du trésorier numéro 343-2024, en date du 19 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0659

**Autorisation – Demande d’aide financière – Projet culturel pour contrer l’âgisme – Jessica Ruel**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-139;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie, lors de la rencontre tenue le 12 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder une aide financière d'une somme de 3 250 \$ à Madame Jessica Ruel, pour la réalisation d'une exposition itinérante sur le thème de l'âgisme, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 342-2024, en date du 19 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0660

**Autorisation – Demande d'aide financière – Camp de jour adapté – Association Granby pour la déficience intellectuelle et l'autisme – 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-078;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs visés par la politique d'accessibilité universelle est de soutenir les organismes communautaires de la municipalité qui offrent des services aux personnes handicapées et à leur famille;

CONSIDÉRANT la difficulté d'accès à un service de qualité et spécialisé auprès des enfants à besoin particuliers dans les camps de jour de la communauté;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de développement social et qualité de vie lors de la rencontre tenue le 28 février 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'accorder une aide financière d'une somme maximale de 15 000 \$, à l'Association Granby pour la déficience intellectuelle et l'autisme, pour le maintien du service au camp de jour spécialisé, pour la saison estivale 2024, laquelle est payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéros 335-2024, en date du 19 juin 2024; et

de conclure une entente avec l'Association Granby pour la déficience intellectuelle et l'autisme visant à établir les modalités de versement de l'aide financière, le tout selon les termes et conditions contenus au projet d'entente joint au sommaire numéro ASC-2024-078.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0661

**Autorisation – Installation d'écrans dans les vestiaires – Sécurité sur les glaces – Centre sportif Léonard-Grondin**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-137;

CONSIDÉRANT la politique du sport, de l'activité physique et du plein air pour favoriser des environnements sains, sécuritaires et harmonieux;

CONSIDÉRANT QUE les arbitres pourront reprendre les parties plus rapidement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité activités sportives et de plein air lors de la rencontre tenue le 11 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de décréter les travaux reliés à l'installation d'un écran dans chacun des trois (3) vestiaires d'arbitres du centre sportif Léonard-Grondin, le tout favorisant la sécurité sur les glaces et l'efficacité;

d'autoriser le Service des travaux publics à réaliser les travaux d'aménagement et la Division informatique à procéder à l'achat de l'équipement télévisuel et du matériel nécessaire à l'installation; et

d'accorder un montant maximal de 3 500 \$ pour la réalisation du projet, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 340-2024, en date du 19 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0662

**Autorisation – Présentation des cafés-infos – Table de concertation des aînés de la Haute-Yamaska – 17 octobre et 5 décembre 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-138;

CONSIDÉRANT les valeurs et les objectifs de la politique des personnes âgées;

CONSIDÉRANT l'importance de la Ville de prôner le vieillissement dynamique et la participation sociale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie, lors de la rencontre tenue le 12 juin 2024 ;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la tenue de deux (2) activités café-infos prévues les 17 octobre et 5 décembre 2024, d'une somme maximale de 1 500 \$ sur présentations de pièces justificatives, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 341-2024, en date du 19 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0663

**Avis de motion – Programme de crédit de taxes destiné au domaine hôtelier visant à favoriser la construction et/ou la rénovation d'un hôtel et/ou d'un**

**centre de congrès situé dans le secteur du centre-ville ou dans un secteur visé par un plan particulier d'urbanisme (PPU)**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Félix Dionne donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement visant à mettre en place un programme de crédit de taxes destiné au domaine hôtelier visant à favoriser la construction et/ou la rénovation d'un hôtel et/ou d'un centre de congrès situé dans le secteur du centre-ville ou dans un secteur visé par un plan particulier d'urbanisme (PPU).

2024-07-0664

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'exclure certains immeubles des vignettes hivernales dans les parcs municipaux de stationnement du centre-ville, afin de modifier l'annexe « H » en ajoutant des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Laurier et Bernier, de modifier l'annexe « L » en ajoutant des traverses piétonnières sur les rues Bourget Ouest, Reynolds, Drummond, Cédar, Paré et La Fontaine et de modifier la traverse sur la rue Mountain, afin de modifier l'annexe « Y » concernant les bacs roulants et afin d'interdire le stationnement sur diverses rues en lien avec la mobilité active dans les secteurs du centre-ville, du centre hospitalier, du zoo et du centre Providence**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'exclure certains immeubles des vignettes hivernales dans les parcs municipaux de stationnement du centre-ville, afin de modifier l'annexe « H » en ajoutant des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Laurier et Bernier, de modifier l'annexe « L » en ajoutant des traverses piétonnières sur les rues Bourget Ouest, Reynolds, Drummond, Cédar, Paré et La Fontaine et de modifier la traverse sur la rue Mountain, afin de modifier l'annexe « Y » concernant les bacs roulants et afin d'interdire le stationnement sur diverses rues en lien avec la mobilité active dans les secteurs du centre-ville, du centre hospitalier, du zoo et du centre Providence.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'exclure certains immeubles des vignettes hivernales dans les parcs municipaux de stationnement du centre-ville, afin de modifier l'annexe « H » en ajoutant des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Laurier et Bernier, de modifier l'annexe « L » en ajoutant des traverses piétonnières sur les rues Bourget Ouest, Reynolds, Drummond, Cédar, Paré et La Fontaine et de modifier la traverse sur la rue Mountain, afin de modifier l'annexe « Y » concernant les bacs roulants et afin d'interdire le stationnement sur diverses rues en lien avec la mobilité active dans les secteurs du centre-ville, du centre hospitalier, du zoo et du centre Providence ».

2024-07-0665

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de préciser la notion de nuisance en lien avec la collecte des bacs roulants**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de préciser la notion de nuisance en lien avec la collecte des bacs roulants.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de préciser la notion de nuisance en lien avec la collecte des bacs roulants ».

2024-07-0666

**Adoption du premier projet de résolution numéro PPR07-2024 accordant une autorisation portant le numéro de demande 2024-80127 pour la propriété située au 348, rue Principale, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 240528-09, s'est prononcé sur le projet;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR07-2024, lors de la séance du conseil tenue le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR<-2024, lors de la séance du conseil tenue le < ;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance d'une autorisation portant le numéro de demande 2024-80127 de la façon suivante :

- 2.1 Permettre la construction d'un bâtiment de dix (10) étages composé de 63 logements dans les étages supérieurs, de commerces au rez-de-chaussée et de stationnements souterrains sur la propriété situé au 348, rue Principale, étant les lots numéros 1 010 046 et 1 010 048 du cadastre du Québec,

le tout tel que démontré au plan accompagnant une demande de PPCMOI préparé par M. Philippe Lalonde, arpenteur-géomètre, portant le numéro 2222 de ses minutes, dossier 240146 en date du 24 mai 2024 et aux documents déposés par M. Marc Labrègue en date du 15 mai 2024.



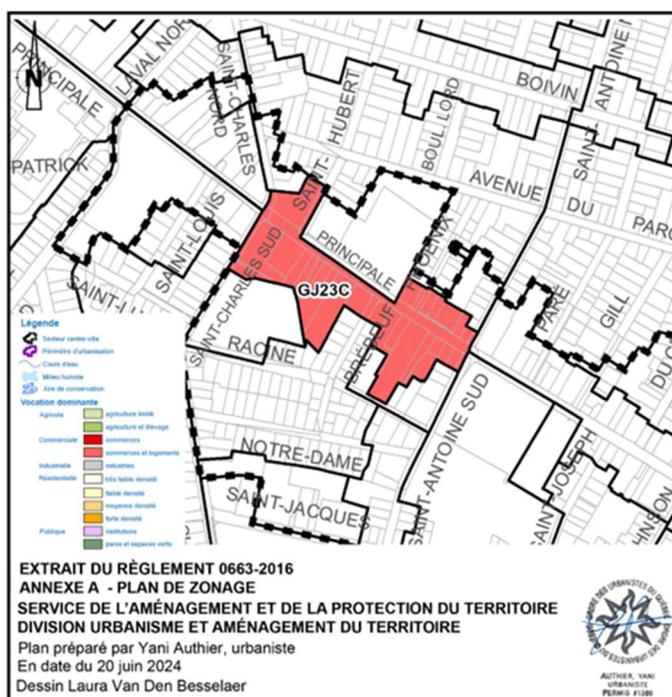


3. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 348, rue Principale se résume comme suit :
  - 3.1 L'immeuble est situé dans la zone commerciale GJ23C et dans la zone résidentielle GJ29R (secteur à l'ouest de la rue Saint-Antoine Sud, à l'est de la rue Saint-Charles Sud et de part et d'autre des rues Principale et Brébeuf);
  - 3.2 La demande vise à permettre les habitations multifamiliales « R4+ » de 63 logements. Selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, le nombre maximal de logements autorisés est de quinze (15) dans la zone GJ23C et de quatre (4) dans la zone GJ29R;
  - 3.3 La demande vise à permettre l'implantation du bâtiment principal jusqu'à 1,36 mètre de la ligne avant de terrain (du côté de la rue Brébeuf). Selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, toute partie de bâtiment de plus de quatre (4) étages doit être située à plus de 13,5 mètres des limites avant de terrain;
  - 3.4 La demande vise à permettre l'implantation du bâtiment principal jusqu'à 24,30 mètres de la ligne latérale de terrain. Selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, toute partie de bâtiment de plus de quatre (4) étages doit être située à 30 mètres de tout terrain situé en zone résidentielle;
  - 3.5 Le régime des droits acquis prévus au Règlement numéro 0663-2016 de zonage en vigueur s'applique pour la propriété.

#### 4. Délimitation des zones concernées

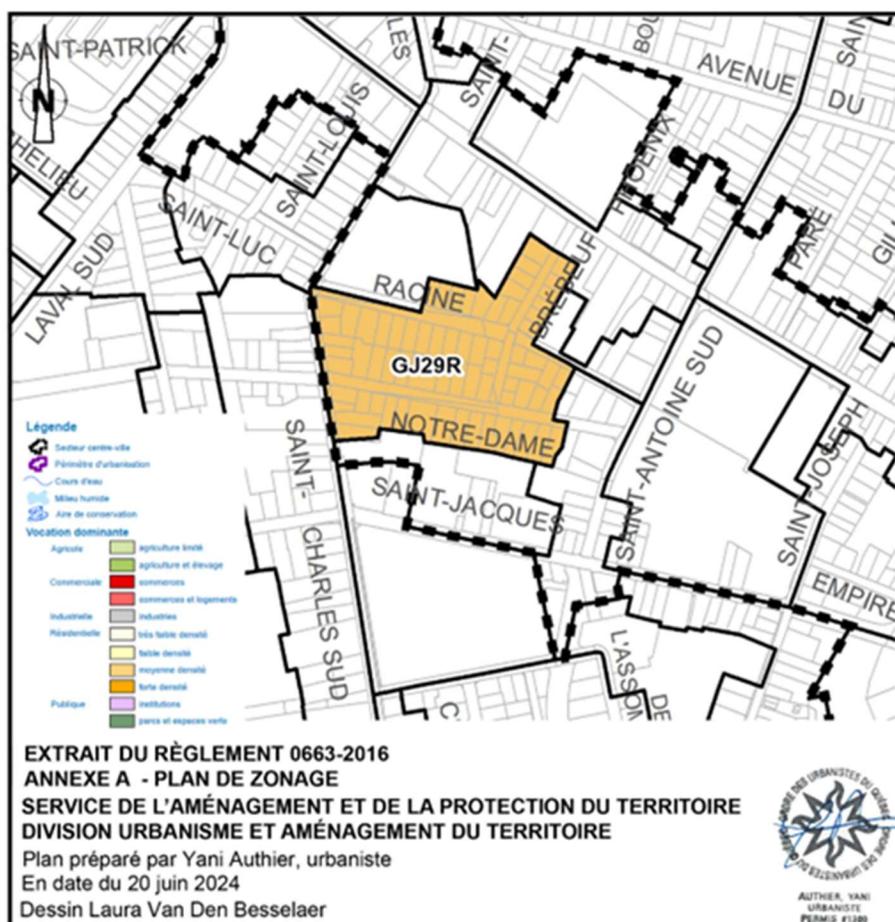
La délimitation de la zone commerciale concernée GJ23C telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située à l'est de la rue Saint-Charles Sud, à l'ouest de la rue Saint-Antoine Nord et de part et d'autre de la rue Principale,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 20 juin 2024.



La délimitation de la zone résidentielle concernée GJ29R telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située à l'est de la rue Saint-Charles Sud et de part et d'autre des rues Notre-Dame et Brébeuf,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 20 juin 2024.



Qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de résolution ait lieu le 17 juillet 2024, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0667

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone EK10C à même une partie de la zone EK09C, d'autoriser les habitations multifamiliales de huit (8) logements dans la zone GJ28R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 12 logements dans la zone HJ15R**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP18-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone EK10C à même une partie de la zone EK09C, d'autoriser les habitations multifamiliales de huit (8) logements dans la zone GJ28R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 12 logements dans la zone HJ15R.

2024-07-0668

**Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP18-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone EK10C à même une partie de la zone EK09C, d'autoriser les habitations multifamiliales de huit (8) logements dans la zone GJ28R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 12 logements dans la zone HJ15R**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP18-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                          appuyé par le conseiller Robert Riel

que le premier projet de règlement numéro PP18-2024, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP18-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone EK10C à même une partie de la zone EK09C, d'autoriser les habitations multifamiliales de huit (8) logements dans la zone GJ28R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 12 logements dans la zone HJ15R », soit adopté; et

qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le 17 juillet 2024, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité



que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1320-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les résidences privées d'hébergement dans la zone résidentielle HK06R, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP13-2024 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 juin 2024, soit adopté.

Que le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 juin 2024 concernant le premier projet de règlement numéro PP13-2024 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0671

**Adoption – Règlement numéro 1321-2024 modifiant le Règlement numéro 0019-2007 concernant les demandes de révision administrative d'un rôle d'évaluation foncière**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1321-2024 modifiant le Règlement numéro 0019-2007 concernant les demandes de révision administrative d'un rôle d'évaluation foncière », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 juin 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0672

**Adoption – Règlement numéro 1322-2024 modifiant le Règlement numéro 0844-2019 remplaçant le Règlement numéro 0335-2011 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Granby afin de rajuster la rente annuelle**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1322-2024 modifiant le Règlement numéro 0844-2019 remplaçant le Règlement numéro 0335-2011 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Granby afin de rajuster la rente annuelle », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 juin 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0673

**Adoption – Règlement numéro 1323-2024 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier le taux horaire de la main-d'œuvre à l'annexe « A-8 » intitulée « Travaux publics »**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1323-2024 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier le taux horaire de la main-d'œuvre à l'annexe « A-8 » intitulée « Travaux publics » », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 juin 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0674

**Adoption – Règlement numéro 1324-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 1 737 000 \$ pour des travaux démantèlement du bâtiment sis au 553, rue Léon-Harmel, lot numéro 1 401 844 du cadastre du Québec, incluant les frais de surveillance des travaux et autres frais accessoires et les frais d'escompte et d'émission**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 juin 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1324-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 1 737 000 \$ pour des travaux démantèlement du bâtiment sis au 553, rue Léon-Harmel, lot numéro 1 401 844 du cadastre du Québec, incluant les frais de surveillance des travaux et autres frais accessoires et les frais d'escompte et d'émission », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 juin 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-0675

**Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. M<sup>me</sup> Gisèle Rainville, district 3**

M<sup>me</sup> Gisèle Rainville interpelle la Ville pour préserver la vue sur le lac Boivin et la fontaine, demande comment la Ville compte protéger cette vue.

**2. M. Pierre-Albert Morin, district 5**

M. Pierre-Albert Morin demande pourquoi les lumières en face du Uniprix sur la rue Principale sont encore fonctionnelle, questionne la présence de cabinet sanitaire dans le stationnement Johnson, la surveillance des travaux sur la rue Cowie et les cafés infos en points 12.20.

**3. M. Jaouad El Kaabi, district 8**

M. Jaouad El Kaabi questionne l'organisation de l'omelette géante lors des festivités de la Fête nationale.

**4. M. Denis Hubert, rue Saint-Charles**

M. Denis Hubert demande un suivi concernant le nettoyage de la propriété située au coin Saint-Charles et Saint-Luc.

**5. M. Claude Côté, (par courriel)**

M. Claude Côté souligne la performance des Guerriers au tournoi mi-saison de la ligue junior élite du Québec.

2024-07-0676

**Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller François Lemay

de lever la séance. Il est 20 h 24.

Adoptée à l'unanimité

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière  
adjointe